



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

<p><b>Date de la convocation</b> 26 septembre 2007</p>	<p><b>Heure de la séance</b> 18 heures</p>	<p><b>Lieu de la séance</b> Salle des Fêtes à CANET</p>
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran  M. Francis GAIRAUD, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN,  Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE,  M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras  MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA,  M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER,  Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL,  M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault  M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons  M. François LIEB, Nébian  MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon  MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan  MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret  M. Joël AZAM, Péret  Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc  M. Gérald VALENTINI, Valmascle  M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER  M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA  M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD  M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT  M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN  M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB  M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT  M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL  M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

**Objet : Extension de la ZAC La Barthe à PAULHAN – Réserves foncières – Acquisition de la parcelle AI 478 appartenant à l'Etat – Autorisation à Monsieur le Président de signer tout acte relatif à cette affaire**

Monsieur REVEL rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 12 juillet 2005, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de l'acquisition de la parcelle AI 478, située sur l'extension de la ZAC La Barthe à PAULHAN.

Cette parcelle, propriété de la Direction départementale de l'Equipement, a une surface de 293 m<sup>2</sup> et a été estimée à 240 euros HT soit 0,80 euros/m<sup>2</sup> par le Service du Domaine.

La Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E) a répondu favorablement à cette proposition d'acquisition.

En conséquence, Monsieur REVEL propose au conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente relatif à cette transaction, actuellement en cours de rédaction par les services de la DDE.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. REVEL, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO.